

Nogaro - Championnat de France des Circuits

Date: 03/06 avril 2026

Sujet/Subject : DECISION N°8
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : SP COMPETITION

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Tom PUSSIER

N° & Pilote / No. & Driver : #38 M. Tom PUSSIER

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 06/04/2026 à 16h25

Séance / Session : Course 4.

Faits / Fact : Drive through durant la course.

Infraction / Infringement : art. 17.9 du règlement sportif du championnat de France FFSA Tourisme 2026.

Décision / Decision : 3 points de comportement de pénalité et donc un recul de 5 places sur la grille de la prochaine course à laquelle il participe.

Raison de la décision / Reason : Le pilote #38 sort de la piste au virage 1 et revient en piste de façon dangereuse et entraîne une succession de contact.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date :
Signature :	Heure (Time) :

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA

Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA

M. DEL SANTO Franck
Membre
Lic. 3166 FFSA

Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board